

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 10 novembre 2005

Décisions

- Budget des services généraux
- Examen du projet de budget des services généraux 2006
- Répartition de la dotation globale de fonctionnement 2006
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- Décision budgétaire modificative n°5
- Subventions aux associations
- Contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées
- Convention relative au programme d'échange universitaire franco-belge MASTER II de Mathématiques
- Convention cadre de coopération entre l'université de Venezuela et l'UVHC
- Convention de partenariat avec le Lycée Beaupré d'Haubourdin pour une licence professionnelle

Compte rendu du Conseil d'Administration du 21 septembre 2005

Vote: Adoption à l'unanimité

Budget des services généraux

A la demande de la Présidente, l'Agent Comptable présente le nouveau cadre budgétaire au format LOLF.

Pourquoi la LOLF ? (Loi organique relative aux lois de finances)

Trois objectifs fondamentaux:

- Améliorer la transparence
- Favoriser la stratégie pluriannuelle
- Accroître l'efficacité de la gestion publique

Le projet annuel de performance (PAP)

- Chaque programme est caractérisé par une stratégie et des objectifs (définis par les ministères) figurant dans le projet annuel de performance annexé au projet de Loi de Finances
- Il est fait référence à des indicateurs, permettant de mesurer la réalisation des objectifs et l'utilisation des moyens : volume des activités, coût moyen unitaire
- 1 programme : 5 à 6 objectifs stratégiques

Un nouveau principe de gestion : Liberté / Responsabilité

- La globalisation implique plus de liberté
- La responsabilité : obligation de s'engager sur des objectifs et de rendre compte de son action et du résultat de l'activité

Rapport annuel de performance (RAP)

A la fin de l'exercice, permet de vérifier l'adéquation des résultats aux objectifs.

Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur

Constituée de 14 programmes dont 2 programmes pour les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) :

- Programme 1 : formation supérieure et recherche universitaire (16 actions)

- Programme 2 : Vie étudiante (4 actions)

Programme: Formations supérieures et recherche

Action 1, 2, 3 Formations initiales et continue LMD Action 4 Etablissements d'enseignement privé

Action 5 Bibliothèques
Action 6 à 12 Recherche

Action 13 Diffusion des svoirs

Action 14 Immobilier

Action 15 Pilotage et animation du programme Action 16 Dotations globalisées aux EPSCP

Objectifs et indicateurs de performance

Programme: Formations supérieures et recherche

- 1) Répondre aux besoins de qualification supérieure de la Nation
- 2) Garantir l'excellence à tous les niveaux de formation
- 3) Contribuer à la formation tout au long de la vie
- 4) Développer l'attractivité internationale de l'offre de formation
- 5) Offrir aux étudiants et aux chercheurs un accès à toutes les ressources documentaires

Indicateurs pouvant être utilisés

- Mesure de l'insertion professionnelle et adéquation emploi / formation des diplômés du supérieur
- % lycéens poursuivant des études supérieures taux abandon dans cursus L
- % étudiants étrangers obtenant un master en France
- Mesure de la disponibilité des places en BU

Objectifs et indicateurs de performance

Programme: Vie étudiante

- 1) Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales
- 2) Assurer aux étudiants des conditions de vie satisfaisantes
- 3) Développer la prévention dans le domaine de la santé
- 4) Encourager le développement du sport, de la culture et de l'engagement des étudiants

Indicateurs pouvant être utilisés

- Mesure de l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes selon leur origine sociale
- Mesure de la couverture des besoins en logement
- % étudiants pratiquant une activité sportive ou culturelle
- Taux de participation étudiante aux élections

Sur le rapport de la Présidente présentant les destinations en recettes et en dépenses (destinations principales et sous-destinations) et les arborescences correspondantes de NABUCO en cohérence avec la structure des programmes financeurs de l'Etat, les conseillers sont appelés à voter la nouvelle architecture budgétaire de l'université pour 2006.

Le vote est reporté en ce qui concerne l'arborescence recherche 915 inachevée à ce jour. Il est par ailleurs répondu à P. Loquet que l'arborescence sera proposée au vote chaque année.

Vote: Approbation à l'unanimité

Examen du projet de budget des services généraux 2006

Sur le rapport de la Présidente, les grands équilibres budgétaires en recettes comme en dépenses, en fonctionnement et en investissement sont exposés aux conseillers. Le budget total des services généraux s'élève pour l'exercice 2006 à **15,108 millions d'euros** dont 5,6 millions pour la politique générale de direction, 1,1 million pour l'administration, 4,8 millions pour le personnel sur budget 0,97 million pour l'informatique et 2,4 millions pour le patrimoine.

P. Loquet demande si l'on pourrait renégocier avec les ASSEDIC, via la Conférence des présidents d'université. P. Rutkowski souhaite quelques précisions sur la location de bâtiments. K. Girard s'interroge sur une éventuelle baisse de la politique générale de formation des personnels. La présidente et le 1^{er} vice-président, chargé des moyens, indiquent que n'ont été ouverts que 90% du contrat actuel : il n'y a aucune volonté de baisse et les demandes pour le prochain contrat quadriennal de développement seront plus élevées que dans le précédent. H. Gaudier constate que l'on équilibre le fonctionnement par des prélèvements sur l'investissement (écart 1,384 M€). La présidente et l'agent comptable répondent qu'en réalité la différence est moindre.

Le vote porte sur la section de fonctionnement (recettes et dépenses) et sur la section d'investissement (recettes et dépenses).

Vote : Approbation à l'unanimité

Répartition de la dotation globale de fonctionnement 2006

La Présidente expose aux conseillers le principe sur lequel repose la répartition 2006 : une première répartition d'une partie du programme pluriannuel d'investissement est opérée dans le budget initial à hauteur de 30% de la dotation, le solde étant réparti après réunion de la commission d'investissement de l'université.

Adoption à l'unanimité

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

L'Agent Comptable présente la liste des créances irrécouvrables en raison de l'absence avérée de tout espoir de recouvrement pour un montant total de 2.304,07 € en précisant les deux causes d'irrecouvrabilité (liquidation judiciaire ou recherches infructueuses des débiteurs).

Adoption à l'unanimité

Décision budgétaire modificative n°5

La Présidente présente la DBM concernant les composantes et les services suivants :

- ISTV, IPAG, IAE, ENSIAME, FSMS;
- SIO SIP, SUAPS, Services généraux ;
- Actions commerciales, Recherche;
- Centre de gestion de Cambrai;

Adoption à l'unanimité

Subventions aux associations

Sur le rapport de M. OURAK, Directeur de l'ISTV, les subventions proposées sur le budget de la composante s'élèvent à un montant total de 1.900 € au bénéfice des associations étudiantes, du SCD et de l'amicale du personnel.

P; Vandersteen fait part de son inquiétude sur le devenir de l'association des personnels de l'université qui compte 495 adhérents (1.600 bénéficiaires enseignants et latoss). En effet, depuis quelques années il constate le désengagement progressif des différents instituts. A ce jour, il ne reste que l'IUT et l'ISTV qui leur versent encore une subvention. Jusqu'à présent l'association a assumé ce

désengagement en augmentant les cotisations, en réduisant leurs dépenses de fonctionnement, en réduisant le nombre de leurs activités et en sollicitant d'avantage la distribution automatique dont elle assure la gestion sur le campus.

Adoption à l'unanimité (deux conseillers ne prennent pas part au vote)

Contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées

Sur le rapport du Secrétaire Général, il est exposé aux conseillers le contexte dans lequel s'inscrit ce contrat entre l'université et le Centre Français de droit de Copies, après les négociations conduites entre la CPU et le CFC pour renouveler le protocole d'accord permettant d'autoriser les reproductions par reprographie d'œuvres protégées pour les besoins pédagogiques des établissements, dans le respect du code de la propriété intellectuelle. Le contrat d'une durée de 5 ans comporte un nouveau barème de redevances élaboré sur la base d'une étude.

Approbation à l'unanimité

Convention relative au programme d'échange universitaire franco-belge MASTER II de Mathématiques

Sur le rapport du Secrétaire Général, les conseillers sont appelés à se prononcer sur une convention organisant la délivrance du MASTER II de mathématiques en partenariat international avec les universités belges. Dans cette perspective, la convention prévoit les modalités de mobilité des étudiants, et la définition de programmes thématiques.

La Présidente soumet la convention au vote sous réserve d'un avis postérieur favorable du CEVU.

Approbation à l'unanimité

Convention cadre de coopération entre l'université du Venezuela et l'UVHC

Sur le rapport du Secrétaire Général, les conseillers sont appelés à se approuver une convention de partenariat international avec l'université centrale du Venezuela dont l'objet est de renforcer les liens de coopération pour le développement de l'enseignement, et de la recherche.

La Présidente soumet la convention au vote sous réserve d'un avis postérieur favorable du Conseil Scientifique.

Approbation à l'unanimité

Convention de partenariat avec le Lycée Beaupré d'Haubourdin pour une licence professionnelle

Sur le rapport du Secrétaire Général, les conseillers sont appelés à voter une convention organisant un partenariat avec le Lycée Beaupré pour le fonctionnement de la licence Pro « production industrielle, option développement industriel de pièces injectées en plastique ou élastomère » préparée à l'IUT, par des TP sur place et la participation d'enseignants du second degré aux enseignements et au jury.

Questions diverses

- P. Rutkowski demande des explications sur les consignes données aux agents de sécurité en matière de stationnement. Le secrétaire général précise que ne sont distribués, à titre transitoire pendant les travaux liés à l'implantation du tramway, que des avertissements.
- A. Traullé soulève le problème du stationnement aux Tertiales.
- P. Vandersteen s'inquiète du devenir du projet d'aménagement du square Michel Moriamez. Sa réalisation devrait commencer dès la fin du chantier « tramway ».

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures Mm

Mmes Houssier, Lancelle, M. Nicolas

Collège A

Secteur 1:

MM. Hirschi, Starzenski

Secteur 2:

Mme Leriche, MM. Millot, Ourak

Secteur 3:

MM. Bricout, Gaudier

Collège B

Secteur 1:

MM. Bonduelle, Loquet

Secteur 2:

Mme Marescaux

Secteur 3:

MM. Ezzedine, Gallo, Roger, Vandeville, Verheyde

Collège IATOSS

Mmes Bennoui, Decneut, Girard, MM. Bury, Rutkowski, Vandersteen

Collège des usagers

Secteur 1:

- /

Secteur 2:

M. Vandenelsken

Secteur 3:

M. Traullé

Membre de droit

M. Dulion

Membres invités

Mmes Camion, Gordien, MM. Blaise, Chabasse, Dechy,

Desrumaux, Etienne

Ont donné pouvoir

M. Legendre à Mme Lancelle

MM. Baudoux et Guillaume à M. Nicolas

M. Malvache à Mme Houssier

M. Hirschi à M. Ourak M. Garnier à M. Ezzedine

Mlle Midoz et M. Tison à M. Traullé

Excusés:

Mme Lemarchand, MM. Delebarre, Guillaume, Pauvros, Sekhri

Fait à Valenciennes, le 2 décembre 2005

La Présidente,

Professeur Marie-Pierre MAIRESSE.